

L'R des centres de femmes du Québec
110, rue Ste-Thérèse
bureau 507
Montréal (Québec) H2J 1E6
Téléphone : (514) 876.9965
Télécopieur : (514) 876.9176
www.rcentres.qc.ca
info@rcentres.qc.ca

Mémoire de L'R des centres de femmes du Québec

RÉSUMÉ

sur l'Avis du Conseil du Statut de la Femme :

*Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes
et les hommes*

Mémoire présenté
à la Commission des affaires sociales

Décembre 2004

« Quand les femmes deviennent les philanthropes d'elles-mêmes, ne se souviennent plus ou veulent oublier qu'*elles sont* les humiliées et les offensées dont elles parlent, la force n'est plus avec elles. Garder, retrouver les sources de cette force représente aussi l'un des défis du nouveau siècle pour le mouvement féministe. Et pour tous les mouvements d'opprimés. »

Christine Delphy, *Retrouver l'élan du féminisme*, LE MONDE diplomatique, mai 2004.

En résumé

L'R des centres de femmes du Québec

L'R des centres de femmes du Québec est un regroupement provincial réunissant une centaine de centres de femmes sous un même projet de société féministe. L'R et les centres sont de toutes les luttes, locales, régionales, provinciales et internationales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Des services directs aux femmes des différentes communautés du Québec, à la défense de droits des femmes, L'R et les centres sont actifs et présents lors des grands événements qui ont marqué le Québec depuis 10 ans, que l'on pense à la Marche québécoise du Pain et des Roses, à la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 ou aux actions de la Marche mondiale en 2005. Notre réseau travaille à la réalisation d'un monde meilleur où la justice, la liberté, l'égalité, la solidarité et la paix ne seront plus des utopies et où les toutes femmes et tous les hommes de la planète seront considérés comme des êtres humains à part entière et pourront vivre dans la dignité.

L'Avis du CSF *Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes* rassemble une somme importante d'information et représente une contribution essentielle pour nourrir la réflexion d'une vision collective en matière d'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes du Québec. Toutefois, L'R des centres de femmes du Québec constate que certains glissements de sens et de termes peuvent entraîner un recul. Il faut donc que le mouvement féministe demeure vigilant. C'est avec ce souci de vigilance que L'R des centres de femmes participe pleinement à la démarche de consultation proposée par madame Michelle Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et responsable de la Condition féminine, mais aussi avec une attitude d'ouverture pour que la société québécoise se donne les moyens de relever les défis de l'avènement d'une nouvelle culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Notre mémoire en bref

Le mémoire de L’R présente tout d’abord trois principes fondamentaux que nous partageons avec nos consœurs du mouvement féministe soit

- l’importance de réaffirmer le rôle de l’État pour que cesse la discrimination systémique basée sur le sexe,
- la nécessité d’une politique globale et d’un plan d’action en matière de condition féminine et
- le maintien des structures en condition féminine au sein de l’appareil de l’État.

Plus globalement, et selon notre lecture de l’Avis du CSF, nous commentons la première partie et nous nous positionnons sur le concept de l’égalité, sur les approches proposées ainsi que sur le rôle indispensable de l’État ; nous examinons cinq des sept orientations de la deuxième partie du document, certains des axes d’intervention qui y sont rattachés et nous faisons les recommandations ci-jointes.

Notre mémoire n’aborde pas la condition des hommes dans la mesure où nous ne considérons pas qu’ils soient victimes de discrimination systémique en raison de leur sexe, bien que nous comprenions que, comme les femmes, ils peuvent subir d’autres types de discrimination et qu’ils éprouvent des problèmes, vivent de la détresse en lien avec le fait de se conformer ou non aux rôles traditionnels prescrits; nous comprenons qu’ils ont besoin de soutien. Mais ce besoin n’est pas, selon nous, lié à de la discrimination (aux effets d’un système social et économique qui discrimine les femmes et favorise les hommes) et il doit donc relever d’autres instances que celles mises en place pour lutter contre la discrimination systémique dont sont victimes les femmes en raison de leur sexe.

Nos recommandations :

- Que le gouvernement s'engage concrètement à éliminer toute discrimination sur la base du sexe et instaure un ensemble de mesures pour l'atteinte de l'égalité de fait autant que de droit entre les femmes et les hommes.
- Que le gouvernement propose une politique globale et un plan d'action en matière de condition féminine et tienne une consultation publique sur cette future politique.
- Que le gouvernement maintienne deux structures distinctes, le Conseil du Statut de la femme et le Secrétariat à la Condition féminine, et leur mission respective.
- Que le gouvernement nomme une ministre en titre avec les pouvoirs et les budgets nécessaires à la réalisation du projet d'égalité.
- Que le gouvernement mandate des répondantes en condition féminine rattachées aux sous-ministres de tous les ministères, et relevant de la ministre en titre.

Sur les approches :

- Que le gouvernement bonifie et intensifie l'ensemble des actions liées à l'approche spécifique.
- Que le gouvernement systématise l'implantation de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) non seulement dans l'appareil d'État mais également dans les instances régionales ou locales et accorde les ressources nécessaires pour la recherche et la mise en application. L'analyse différenciée devrait fournir des données ventilées selon les réalités qui touchent les femmes davantage discriminées et en particulier les femmes autochtones.
- Que le gouvernement reconnaisse que les organisations travaillent déjà selon l'approche sociétale à l'intérieur de leurs partenariats locaux, régionaux et nationaux et qu'il est primordial que cette approche sociétale s'appuie sur les deux autres approches proposées dans l'avis.

Deuxième orientation

- Que le gouvernement s'assure que les programmes tels la sécurité du revenu et le régime des rentes du Québec permettent à toutes les femmes et à tous les hommes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion de couvrir les besoins essentiels.
- Que le gouvernement indexe complètement toutes les prestations d'aide sociale à chaque année.
- Que le gouvernement mette en place des mesures fiscales et de protection sociale permettant vraiment l'élimination de la pauvreté et la redistribution équitable de la richesse.

Quatrième orientation

- Que le gouvernement précise cette orientation et les axes d'intervention dans un sens plus global et à la lumière des documents suivants : *Au féminin, à l'écoute de nos besoins* (MSSS 2002), *Les Orientations ministérielles en matière de planification des naissances* (MSSS, 1995) et le *Programme national de santé publique 2003-2012* (MSSS, 2003).
- Que le gouvernement maintienne et développe un système de santé public, gratuit, accessible et universel.
- Que le gouvernement empêche le démantèlement des services publics de santé au profit d'intérêts privés.
- Que le gouvernement reconnaisse les organismes communautaires autonomes comme des ressources alternatives essentielles et finance leur fonctionnement de façon adéquate.
- Que le gouvernement s'assure que les femmes et les hommes vivant de l'aide sociale ou sous le seuil de la pauvreté bénéficient de la gratuité des médicaments.
- Que le gouvernement assure des services de santé qui répondent adéquatement aux besoins des femmes et qui tiennent compte des situations particulières que vivent les femmes marginalisées en raison de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leurs problèmes de santé mentale, etc.

Cinquième orientation

- Que le gouvernement étudie et trouve des moyens d'assurer la sécurité des femmes et des enfants ayant vécu en situation de violence conjugale et qui, suite à une séparation ou un divorce, vivent toujours des situations de

violence conjugale lors de l'exercice des droits d'accès stipulés par la Cour et exercés par le parent violent.

- Que le gouvernement finance une grande campagne d'éducation et de sensibilisation pour éliminer la violence faite aux femmes. La campagne devrait être étalée sur les 10 prochaines années et être réalisée avec la participation des groupes féministes.

Sixième orientation

- Que le gouvernement fasse le lien avec la politique gouvernementale sur l'action communautaire et reconnaisse financièrement la mission globale ainsi que l'apport des groupes d'action communautaire autonome dans le développement et l'épanouissement de la citoyenneté et que cette reconnaissance se reflète dans le plan d'action qui accompagne la politique; que donc le rehaussement du financement de mission y soit inclus.
- Que le gouvernement injecte de nouveaux fonds dans le programme *À égalité pour décider* pour permettre l'accessibilité du programme à de nouveaux groupes et pour de nouveaux projets en particulier ceux qui s'adressent aux personnes susceptibles d'être exclues.
- Que le gouvernement entreprenne une véritable réforme du mode de scrutin qui favorisera l'émergence d'un pluralisme politique et l'équité de représentation des femmes et des hommes de même que d'autres groupes sociaux discriminés sur la scène politique.
- Que le gouvernement s'engage à réaliser cette réforme en permettant aux citoyenNEs d'intervenir dans le processus.
- Que le gouvernement engage des sommes pour permettre la tenue d'une campagne d'éducation populaire et d'information sur la réforme du mode de scrutin.

Septième orientation

- Que le gouvernement maintienne deux structures distinctes, le Conseil du Statut de la femme et le Secrétariat à la Condition féminine, et leur mission respective.
- Que le gouvernement nomme une ministre en titre avec les pouvoirs et les budgets nécessaires à la réalisation du projet d'égalité.
- Que le gouvernement mandate des répondantes en condition féminine rattachées aux sous-ministres de tous les ministères, et relevant de la ministre en titre.